

quand il s'agit de l'administration des établissements publics de la Province de Québec.

La Prison de Réforme du Bas-Canada, localisée d'abord à l'Ile-aux-Noix, fut établie en Octobre 1858. Le premier Préfet de cette institution, un anglais protestant, ne rencontra point d'opposition dans la prise de possession de ses fonctions, bien qu'il ne fut pas un ami de la majorité de notre section de la province, bien qu'il n'appartint pas au Bas-Canada : il eut au contraire, ses coudées franches et ruina si parfaitement cet établissement qu'à la suite d'une enquête juridique, qui fut suscitée par des faits patents et non par des criailleries, il fut démis de ses fonctions, en mai 1860. M. le docteur Nelson fut nommé Préfet par interim, et à la fin de l'année 1860, M. F. X. Prieur fut appelé à prendre la direction de l'institution. Dès qu'on apprit la nouvelle de cette nomination, avant même l'entrée en fonction du nouveau préfet, on se mit à l'attaquer publiquement et à ourdir contre lui des trames, au sein de la prison même et au dehors. La première semaine du séjour de M. Prieur à l'Ile-aux-Noix n'était point terminée qu'une révolte éclata parmi les prisonniers protestants et de langue anglaise, révolte que le nouveau préfet maîtrisa au péril de sa vie. Un mois plus tard, un second soulèvement eut lieu, à la suite duquel M. Prieur fit punir sévèrement quatre des principaux conspirateurs, parmi les condamnés, et démit un des employés de l'institution, le maître d'hôtel, pour participation dans ces complots. Ces deux révoltes, suivies de ces punitions et de cette démission méritées, qui toutes inévitablement s'étaient exercées sur des protestants et des individus de langue anglaise, furent le signal d'un tollé des général contre M. Prieur, de la part d'une notable partie de la presse anglaise du pays.

Dans ces circonstances, nous avons toujours eu le malheur de compter des nôtres parmi les insulteurs et les persécuteurs : cette fois, ce fut le juge Mondelet qui joua ce rôle odieux. Aux assises criminelles de Mars 1861, ce zéléateur des mauvaises causes, dans une adresse faite aux Grands Jurés, fit une charge à fond contre l'administration de M. Prieur, et pour conclusion de ses remarques, dit de la Réforme de l'Ile-aux-Noix : — "On ne devrait pas laisser un seul instant subsister un état de choses semblable à celui qui s'y voit." Il faut noter que ce magistrat n'avait